



Cordemais, le 12 mars 2021

ÉCLAIRAGE PUBLIC DE CORDEMAIS : 33 % DE CONSOMATION EN MOINS

Sensible à la préservation de l'environnement, la commune de Cordemais s'est lancée, depuis quelques années, à la chasse au gaspillage d'énergie. Dans cette optique, la commune a réfléchi à la réalisation d'une gestion différenciée de son éclairage public, synonyme d'économie d'énergie, de diminution de pollution lumineuse et de baisse des coûts.

Dès 2018, elle a confié à SAG Vigilec, société qui avait en charge la gestion de son éclairage public, d'effectuer un audit. Tous les points lumineux de Cordemais ont été recensés et analysés afin d'avoir une vue plus globale de l'éclairage de nuit. Plusieurs constats avaient alors été faits :

- certains luminaires, dirigés vers le ciel, n'amélioraient pas la visibilité dans les rues concernées et généraient une pollution lumineuse,
- des lampadaires vétustes étaient énergivores,
- la durée de l'éclairage de nuit pouvait être diminuée.

Suite à cette étude, la commune a **équipé ses armoires commandant l'éclairage public d'horloges astronomiques annuelles autonomes, pour un montant d'environ 16 000 €**. Grâce à ce système conçu géo-localement pour permettre une programmation précise, les lampadaires s'allument plus tard et s'éteignent plus tôt, assurant déjà à la commune d'économiser sur sa consommation d'électricité annuelle.

De plus, sachant que les études ont montré que la réduction de la luminosité des lampadaires et le fait de n'allumer qu'un candélabre sur deux n'engendraient pas de baisse d'énergie notable, la décision avait été prise d'**éteindre, de 23h00 à 5h00 du matin, l'éclairage public dans la plupart des rues du bourg.**

La plage horaire a été choisie en fonction du parcours de vie et de la cohérence de sommeil de la majorité des riverains. De plus, les professionnels de la sécurité consultés ont assuré, statistiques à l'appui, qu'il n'y avait pas plus d'incidents (vols, rôdeurs, dégradations...) dans une rue non éclairée que dans une rue éclairée. Mieux, il y a moins de personnes tentées de se réunir dans un quartier plongé dans le noir.





Aussi, depuis le 1^{er} novembre 2019, seules les artères principales, dont certaines sont équipées depuis décembre 2020 de caméras de vidéoprotection, restent éclairées toute la nuit : les rues du Moulin, du Calvaire, des Quatre Vents, du Commerce, d'Appée, et de la Chaussée (jusqu'à l'EHPAD).

Après une année de fonctionnement, le résultat est probant : 33 % de réduction de consommation sur l'éclairage public, soit un gain d'environ 9 500 €/an.

Mais la commune espère faire mieux. En effet, elle a construit un projet pluriannuel d'investissement, en lien avec le SYDELA (Syndicat d'Electrification de Loire Atlantique), afin de poursuivre ses actions pour réduire sa consommation d'énergie au niveau de l'éclairage public. Un Schéma Directeur d'Aménagement Lumière va être élaboré afin de définir les grandes orientations en matière d'éclairage public ; le but étant de remplacer, petit à petit, le matériel vétuste par des lampadaires "nouvelle génération" type LED, peu énergivores, à luminosité dimensionnée afin de diminuer également la pollution visuelle. Des travaux dans ce sens sont actuellement en cours dans certaines rues.